

Page de garde de la fiche de données de sécurité

Identification du produit:

Nom commercial	ADDITIF DE BENZIN
Motif de l'utilisation	ADDITIF DE BENZIN
UFI	6KGY-J1JC-F003-JT6A
Numéro d'article	GE22207

Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité

Fournisseur: TELL's Power AG
Bahnhofweg 2 + 4
CH-6405 Immensee

Téléphone: 041 850 77 44

E-Mail : info@tellspower.ch

Numéro d'urgence national: 145 (accessible 24h/24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels depuis la Suisse, renseignements en français, allemand et italien)

Informations destinées aux utilisateurs :

Section 1 Réservé aux professionnels

Section 13 Ne pas jeter les emballages entièrement vides avec les ordures ménagères. Les emballages doivent être recyclés. Traitez les résidus de produits et les emballages non vidés comme des déchets dangereux. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer les récipients non nettoyés, découper ou souder. Éliminer les déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE dans un centre d'élimination agréé, en indiquant un numéro de code de déchet conformément à la décision 2000/532/CE. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations régionales, nationales et locales. réglementations en vigueur. Les réglementations locales peuvent être plus strictes que les exigences régionales ou nationales et doivent être respectées. Suisse : éliminer l'emballage entièrement vide avec les déchets urbains. Les récipients partiellement vides doivent être retournés au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

Section 15 Ce produit ne peut être vendu qu'à des utilisateurs professionnels.



Stabilisateur de carburant StaBil® – Stockage

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

Date d'émission: 23/01/2019

Date de révision : 07/02/2021

Remplace : 03/11/2021

Version : 1.5

ARTICLE 1 : Identité

1.1. Identification

Fiche produit	: Mélange
Nom commercial	: Stabilisateur de carburant StaBil® – Stockage
Synonyme	: 590025
Les numéros de pièce	: 22812; 22280y; 22261y; 22259y; 22256y; 22258y; 22249y; 22219y; 22234y; 22205y; 22204y; 22808y; 22209y; 22258y; 22207y; 22206y; 22215y; 22216y; 22218y; 22214y; 22209y; 22208y; 22211y; 22213y; 22809y; 22810y; 22298y; 22803y; 22807y; 22287y; 22289;22280;22208; 22231y; 22231-F

1.2. Utilisation recommandée et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/du mélange	: Additifs carburant
Utilisation recommandée	: Lire l'étiquette avant utilisation.
Restrictions d'utilisation	: Utiliser selon les instructions de l'étiquette

1.3. Le fournisseur

Fabricant

Gold Eagle Co
4400, avenue S Kildare
Chicago, Illinois 60632-4372
Tél. 773-376-4400
<https://www.goldeagle.com/>

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : INFOTrac : 1-800-535-5053

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification américaine du SGH

Liquides inflammables	H227	Liquide combustible
Catégorie 4		
Catégorie de cancérogénicité 1B	H350	Peut causer le cancer
Danger d'aspiration	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Catégorie 1		

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments de l'étiquette SGH, y compris les mises en garde

Étiquetage américain SGH

Pictogrammes de danger (GHS US)	:	
Mention d'avertissement (GHS US)	:	Danger
Mentions de danger (GHS US)	:	H227 - Liquide combustible H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H350 - Peut provoquer le cancer
Conseils de prudence (GHS US)	:	P101 - Si un avis médical est nécessaire, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301+P310 - En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. P308+P313 - En cas d'exposition ou de préoccupation: consulter un médecin. P331 - NE PAS faire vomir. P370+P378 - En cas d'incendie: utiliser un autre moyen que l'eau pour l'extinction. P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder son calme.

Stabilisateur de carburant StaBil® – Stockage

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

P405 - Magasin fermé à clé.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Aucune information supplémentaire disponible

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

N'est pas applicable

RUBRIQUE 3j: Composition/Informations sur les composants

3.1. Matières

N'est pas applicable

3.2. Mélanges

Nom	étiquette d'un produit	%	Classification américaine du SGH
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	(N° CAS) 64742-47-8	75 – 95	Aspic. Tox. 1, H304
Distillat moyen sucré	(N° CAS) 64741-86-2	1 – 15	carc. 1B, H350
Éther monobutylique d'éthylène glycol	(N° CAS) 111-76-2	1 – 15	Toxicité aiguë. 4 (Oral), H302 Toxicité aiguë. 4 (inhalation), H332 Irritation cutanée. 2, H315 Irritation des yeux. 2, H319
Solvant naphta	(N° CAS) 64742-94-5	1 – 15	Aspic. Tox. 1, H304

Texte intégral des classes de danger et des mentions H : voir section 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours général : Appeler immédiatement un médecin.
Premiers secours après inhalation : Emmener la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer.
Premiers secours après contact avec la peau : Laver la peau abondamment à l'eau.
Mesures de premiers secours après contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par précaution.
Premiers secours après ingestion : Ne pas faire vomir. Appelez immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets (aigus et différés)

Symptômes/effets après ingestion : Risque d'œdème pulmonaire.

4.3. Soins médicaux immédiats et traitement spécial, si nécessaire

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisateur d'eau. Poudre sèche. Mousse. Gaz carbonique.

5.2. Dangers spécifiques liés au produit chimique

Danger d'incendie : Liquide combustible.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Des fumées toxiques peuvent être dégagées.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas intervenir sans équipement de protection adapté. Appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection complet.

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et ne pas fumer. Seul le personnel qualifié muni d'équipements de protection adaptés peut intervenir.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement protecteur : Ne pas intervenir sans équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se référer à la rubrique 8 : "Contrôles de l'exposition/protection individuelle".

Stabilisateur de carburant StaBil® – Stockage

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

6.2. Précautions environnementales

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou des eaux.

Les autres informations : Éliminer les matériaux ou les résidus solides dans un site autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, reportez-vous à la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Veiller à une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Porter un équipement de protection individuelle. Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser la libération du produit sur le lieu de travail. Limiter les quantités de produit au minimum nécessaire à la manipulation et limiter le nombre de travailleurs exposés. Fournir une évacuation locale ou une ventilation générale de la pièce. Les sols, murs et autres surfaces de la zone de danger doivent être nettoyés régulièrement.

Mesures d'hygiène : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Laver séparément. Ne pas manger, boire ou fumer quand on utilise ce produit. Toujours se laver les mains après avoir manipulé le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder son calme. Magasin fermé à clé.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Stabilisateur de carburant StaBil® – Stockage	
Aucune information supplémentaire disponible	
Distillat moyen sucré (64741-86-2)	
Aucune information supplémentaire disponible	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)	
Aucune information supplémentaire disponible	
Éther monobutylique d'éthylène glycol (111-76-2)	
États-Unis - ACGIH - Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2-Butoxyéthanol (EGBE)
ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
Remarque (ACGIH)	Base TLV®; Eye & URT irr. Notations : A3 (cancérogène animal confirmé avec pertinence inconnue pour l'homme); BEI
Référentiel réglementaire	ACGIH 2019
États-Unis - OSHA - Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2-Butoxyéthanol
OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	240 mg/m³
OSHA PEL (TWA) (ppm)	50 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	Tableau annoté OSHA Z-1
Solvant naphta (64742-94-5)	
Aucune information supplémentaire disponible	

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Veiller à une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôles de l'exposition environnementale : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Protection des mains :

Gants de protection

Stabilisateur de carburant StaBil® – Stockage

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

Protection des yeux:

Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps :

Porter des vêtements de protection adaptés

Protection respiratoire:

Porter une protection respiratoire.

Symbole(s) d'équipement de protection individuel(s):



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: rouge
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Pas de données disponibles
pH	: Pas de données disponibles
Point de fusion	: N'est pas applicable
Point de congélation	: Pas de données disponibles
Point d'ébullition	: 180 °F
point de rupture	: > 141,5 °F
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1)	: Pas de données disponibles
Taux d'évaporation relatif (éther=1)	: > 1
Inflammabilité (solide, gaz)	: N'est pas applicable.
La pression de vapeur	: 97 mmHg
Densité de vapeur relative à 20 °C	: > 1
Densité relative	: 0,8
Solubilité	: Eau : < 0,1 %
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Pas de données disponibles
La température d'auto-inflammation	: Pas de données disponibles
température de décomposition	: Pas de données disponibles
Viscosité, cinématique	: 3 mm ² /s (40 °C)
Viscosité, dynamique	: Pas de données disponibles
Limites d'explosivité	: Limite inférieure d'explosivité (LIE) : 7 Limite supérieure d'explosivité (LSE): 0,8
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés oxydantes	: Non oxydant.

9.2. Les autres informations

Teneur en COV	: 100
---------------	-------

ARTICLE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Stabilisateur de carburant StaBil® – Stockage

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Éviter tout contact avec des surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Éliminer toutes les sources d'ignition.

10.5. Matériaux incompatibles

Aucune information supplémentaire disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classés
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classés
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classés

Éther monobutylique d'éthylène glycol (111-76-2)	
DL50 orale rat	1746 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à OCDE 401, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, Rat, Mâle/femelle, Valeur expérimentale, Dermique, 14 jour(s))
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	450 ppm (Équivalent ou similaire à OCDE 403, 4 h, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs))

Corrosion/irritation cutanée	: Non classés
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classés
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classés
Mutagénicité des cellules germinales	: Non classés
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer.

Éther monobutylique d'éthylène glycol (111-76-2)	
Groupe CIRC	3 - Non classable

Toxicité pour la reproduction	: Non classés
STOT-exposition unique	: Non classés
STOT-exposition répétée	: Non classés
Danger d'aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Viscosité, cinématique	: 3 mm ² /s (40 °C)
Symptômes/effets après ingestion	: Risque d'œdème pulmonaire.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques ou comme pouvant causer des effets indésirables à long terme, effets dans l'environnement.
--------------------	--

Éther monobutylique d'éthylène glycol (111-76-2)	
CL50 poisson 1	1474 mg/l (OCDE 203 : Poisson, Test de toxicité aiguë, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Système statique, Eau douce, Valeur expérimentale, Concentration nominale)
CE50 Daphnie 1	1550 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce, Valeur expérimentale, Concentration nominale)

12.2. Persistance et dégradabilité

Éther monobutylique d'éthylène glycol (111-76-2)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.

Stabilisateur de carburant StaBil® – Stockage

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

12.3. Potentiel bioaccumulatif

Éther monobutylique d'éthylène glycol (111-76-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 0,81 (Données d'essai, 20 °C)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) 0,83	
Potentiel bioaccumulatif	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

Éther monobutylique d'éthylène glycol (111-76-2)	
Tension superficielle	65,03 mN/m (20 °C, 2 g/l)
Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption dans le sol.

12.5. Autres effets indésirables

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 13y: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.

ARTICLE 14 : Informations relatives au transport

Département des transports (DOT)

Conformément au DOT

Non réglementé

Transport de marchandises dangereuses

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Interdit

ARTICLE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations fédérales américaines

Distillat moyen sucré (64741-86-2)
Inscrit sur l'inventaire américain TSCA (Toxic Substances Control Act)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)
Inscrit sur l'inventaire américain TSCA (Toxic Substances Control Act)
Éther monobutylique d'éthylène glycol (111-76-2)
Inscrit sur l'inventaire américain TSCA (Toxic Substances Control Act)
Solvant naphta (64742-94-5)
Inscrit sur l'inventaire américain TSCA (Toxic Substances Control Act)

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Distillat moyen sucré (64741-86-2)
Inscrit sur la LIS canadienne (liste intérieure des substances)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)
Inscrit sur la LIS canadienne (liste intérieure des substances)

Stabilisateur de carburant StaBil® – Stockage

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

Éther monobutylrique d'éthylène glycol (111-76-2)

Inscrit sur la LIS canadienne (liste intérieure des substances)

Solvant naphta (64742-94-5)

Inscrit sur la LIS canadienne (liste intérieure des substances)

Règlements de l'UE

Aucune information supplémentaire disponible

Réglementations nationales

Aucune information supplémentaire disponible

15.3. Réglementations des États américains

Aucune information supplémentaire disponible

ARTICLE 16 : Autres informations

selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

Date de révision : 07/02/2021

Texte complet des phrases Hÿ:

H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation de la peau
H319	Provoque une grave irritation des yeux
H332	Nocif en cas d'inhalation
H350	Peut causer le cancer

Indication des changementsÿ:

Section	Article modifié	Changement	commentaires
1		Ajoutée	références : 22209 ; 22258
2	Classification SGH-États-Unis	Modifié	

FDS États-Unis (GHS HazCom 2012)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement aux fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.